



Entretien avec madame Ludivine Halloy sur les pôles territoriaux

8 juillet 2021, en ligne

Madame Ludivine Halloy est conseillère pour l'enseignement fondamental spécialisé au SeGEC

Sera-t-il obligatoire pour une école ordinaire de contractualiser avec un pôle ?

Oui, ils n'ont pas le choix, c'est une obligation légale.

En revanche, le spécialisé n'est pas tenu de faire partie d'un pôle. Dans notre réseau, nous avons la chance que beaucoup d'écoles ont décidé d'être soit école siège, soit partenaire. Je vais parler uniquement pour le fondamental car je ne maîtrise pas assez l'expérience menée dans le secondaire. Nos écoles se sont réparties de manière à avoir un maximum d'expertise. Toutes les écoles sièges ont du type 8, par exemple, et elles ont des partenariats avec des écoles de type 3, de type 1, etc. pour avoir des compétences multiples et des professionnels qui se sont spécialisés. Tout le monde n'est pas formé à l'autisme ou aux troubles du comportement. L'idée, c'est donc d'avoir une meilleure couverture pour répondre aux besoins des élèves et d'avoir une bonne répartition géographique. On a des zones extrêmement grandes, par exemple le Luxembourg. Dans cette province, j'ai des coordinatrices qui doivent parfois faire 86 kilomètres aller pour se rendre dans une école (et évidemment 86 kilomètres retour). Pour ne pas perdre ce temps de trajet, nous avons constitué deux pôles alors que, dans le fondamental, il n'y a que 9000 élèves pour la zone. On ne savait même pas en organiser un puisqu'il faut 12 300 élèves. Du coup, il y a deux écoles, une à Bastogne et une à Arlon, qui se sont associées à une école secondaire pour pouvoir vraiment recouvrir tout le territoire de la zone.

Il faut savoir que, parmi nos pôles, il y en a 9 inter niveaux, 8 uniquement du secondaire et 7 uniquement du fondamental. Cela montre qu'il y a plus de pôles inter niveaux que de pôles qui ne couvrent qu'un niveau, dans un cas comme dans l'autre. C'est un gros avantage parce que cela va nous permettre de suivre l'enfant dans toute sa scolarité, de l'entrée en maternelle jusqu'à sa rhéto. De plus, les autres pôles ont décidé de collaborer avec les pôles de l'autre niveau, sur la même zone. Dans le Brabant Wallon, par exemple, ce sont deux pôles niveau, un pour le fondamental et un pour le secondaire. Ils vont travailler dans les mêmes locaux pour être sûr d'être à proximité, afin de mieux collaborer.

Il y aura des pôles inter niveaux dans toutes les provinces ?

Pas dans le Brabant Wallon et à Bruxelles, mais ils vont travailler ensemble pour pallier à cela. Au point de vue administratif, c'est plus facile pour l'engagement du personnel, etc. Au point de vue idéologique, nous sommes très satisfaits d'avoir autant de pôles inter niveaux. C'est vraiment une belle entrée dans le tronc commun pour l'enfant en difficulté.

Pour revenir aux écoles ordinaires, il y a des intégrations qui étaient mises en place par des écoles du réseau catholique dans des écoles communales. Les écoles de l'enseignement officiel peuvent-elles toujours décider de collaborer avec un pôle de l'enseignement catholique ?

Bien sûr qu'ils peuvent conventionner avec un pôle du libre, nous sommes d'accord de continuer nos partenariats. Ils peuvent conventionner avec nos pôles, nous n'excluons personne.

En revanche, ils doivent choisir : on ne peut se conventionner avec deux pôles. Il faut savoir qu'il y avait énormément de partenariats avec des écoles communales, qui fonctionnaient par ailleurs très bien. Il s'agit parfois de collaborations qui avaient plus de 10 ans.

Nos écoles spécialisées, leur fondement, c'est vraiment l'enfant !

L'enfant d'abord, avant le reste. Nous avons des personnes très engagées sur le terrain. Elles n'ont jamais refusé de suivre un enfant dans une école parce qu'elle n'était pas de notre réseau. Nous n'avons donc pas fermé la porte à ces écoles, mais nous avons décidé de ne pas faire de publicité pour éviter une forme de concurrence. Nous avons également fait nos calculs uniquement via les élèves du libre afin que nos pôles soient viables. Pour reprendre l'exemple du Luxembourg, à Bastogne, il y a pas mal d'écoles communales qui ont conventionné avec le pôle.

C'est chouette de savoir que les collaborations peuvent perdurer, même si le système a changé.

Oui, tout à fait. Nous n'avons mis aucune barrière à cela.

Pour créer les pôles, nous avons privilégié les gens qui avaient déjà de l'expertise dans nos écoles pilotes. Les coordinatrices des PARI avaient toutes de l'expérience dans le spécialisé, dans l'intégration, dans l'inclusion. Pour certaines cela faisait déjà 10 ans qu'elles collaboraient avec des écoles communales, qu'elles suivaient des enfants, des enseignants, des équipes. Elles ne voulaient absolument pas lâcher ces partenariats-là qui avaient du sens, une construction, avec des relais parfois dans l'école ordinaire (les « monsieur/madame aménagements raisonnables »). Tout ce travail qui a été fait, tous les enfants qu'elles suivaient, elles ne voulaient pas les laisser. Comme la décision appartient à l'école ordinaire, certaines écoles n'ont pas eu le choix s'affilier à une école spécialisée de leur réseau. Mais nous ne pouvons pas les en blâmer parce que nous-même avons demandé à nos écoles de s'affilier à l'un de nos pôles.

Justement, par rapport aux PARI, ce sont eux qui sont devenus pôles pour le fondamental ?

Les 7 PARI du fondamental sont entrés dans les pôles. Ils sont parfois devenus partenaires du pôle et non école siège, mais ils sont tous impliqués et repris dans la configuration officielle.

Dans le secondaire non, parce qu'il fallait un minimum de 12 300 élèves à atteindre et donc dans certaines zones, il n'y avait pas assez d'élèves. Ce sont eux qui ont lancé l'expérience pilote trois ans avant nous, bien avant l'écriture du décret. Nous avons pu largement profiter de leur expertise : une coordinatrice est venue témoigner,...

J'éprouve une grande fierté par rapport aux coordinatrices : elles se sont données à 100%. Cela a pourtant été ardu : la mise en place de cette réforme car la gestion est plus difficile. « 1 enfant = 4 heures », ce n'est pas la même chose qu'une zone géographique de 12 300 enfants à gérer. Il y a aussi un changement de métier.

La première chose que j'ai demandée aux coordinatrices, (avec du recul je me dis que c'était fou de leur demander ça), c'était d'aller d'entité en entité pour se présenter, présenter la réforme avec un PowerPoint qui expliquait le décret aménagements raisonnables. Une des coordinatrices m'a dit : « *Ludivine, tu te rends compte que tu nous envoies au front ? On travaille d'habitude avec les enfants et là, non seulement, tu nous demandes de travailler avec les adultes, mais en plus avec des directeurs d'écoles pour leur annoncer une obligation légale dont ils auront la responsabilité sans moyens complémentaires.* ». J'ai un exemple pour illustrer les personnes admirables avec lesquelles j'ai travaillé : j'avais proposé un triptyque qui expliquait aux écoles ordinaires les missions du pôle, etc. Elles m'ont toutes demandé, unanimement, d'ajouter un chapeau à ces missions qui était de

« *s'inscrire dans une vision étique d'école inclusive* ». Je trouve que c'était révélateur de ce qu'elles sont : remettons les valeurs d'abord, avant le pratico-pratique. Elles le portent, elles ont la conviction que c'est ce qu'il faut pour les enfants.

Comment les pôles se préparent-ils au changement de 4 heures d'accompagnement par élève en intégration à la gestion d'un bassin, d'une zone géographique ? On sait quand même qu'environ 10% de la population scolaire est à besoins spécifiques. Cela ferait donc 1300 élèves en moyenne à gérer pour les 16 personnes d'un pôle territorial.

Nous avons eu la chance de vivre une expérience pilote. Cela fait donc trois ans que les coordinatrices s'y préparent et réfléchissent. Il y a des éléments intéressants qu'elles ont pu mettre en place, par exemple concernant la mutualisation des moyens. Une coordinatrice peut se dire : « J'ai autant d'élèves à besoins spécifiques dans cette école, je vais mettre en place un relais dans l'école ». Certaines écoles ordinaires ont déjà mis en place un monsieur/madame aménagements raisonnables qui va être l'interlocuteur privilégié du pôle. Ça, c'est uniquement pour les grosses écoles qui peuvent se permettre de dégager des heures pour cela. Ce sont des écoles qui, en général, avaient déjà un maître de remédiation ou ce genre de fonction. Un autre dispositif qui a été construit pendant l'expérience pilote, c'est ce que les coordinatrices ont appelé les « para volants » ou « l'équipe volante » (car depuis, il y a aussi des orthopédagogues). Comment cela fonctionne ? Ils vont faire le bilan d'un élève : imaginons un enfant qui a un diagnostic de dysgraphie graphomotrice. L'équipe identifie qu'il a besoin comme aménagement raisonnable d'utiliser un clavier parce que l'écriture implique systématiquement une double tâche pour lui. L'enfant ne sera pas tout de suite autonome avec le clavier. L'équipe volante, pourrait décider d'envoyer de manière intensive, pendant 15 jours, une ergothérapeute qui va aider l'enfant au clavier, pour qu'il soit plus vite autonome. Ensuite, elle reviendra au bout d'une semaine, au bout d'un mois pour évaluer la situation, voir comment cela fonctionne, voir s'il y a des réajustements à faire. Au lieu de suivre l'élève pendant un an, quatre heures par semaine, il va être accompagné de manière intensive pendant deux semaines pour qu'il puisse très vite se débrouiller. Ce système d'équipe volante permet d'aller aider l'école et de donner une réponse à l'élève ou à l'enseignant vis-à-vis des difficultés rencontrées et de mettre rapidement des moyens de compensation en place. Ces personnes ne sont pas attachées à un élève mais à la zone et vont continuer à proposer des accompagnements individualisés en fonction des besoins qui seront identifiés par le personnel du pôle.

Tout ça doit se construire progressivement. C'est pour cela que, dans l'expérience pilote, on a créé des comités de pilotage locaux, présidés pour le fondamental par les directeurs diocésains. Dans ces comités de pilotage locaux, il y avait des représentants des parents (via des asbl), des représentants des centres PMS, des représentants des directions de l'enseignement ordinaire et du spécialisé, les coordinatrices du PARI, les conseillers pédagogiques et moi-même. L'idée était de voir qui intervient quand et comment on communique dans le trajet de soins de l'élève. Je cherche un équivalent plus parlant que trajet de soins mais je n'ai pas encore trouvé. L'idée est donc de savoir qui intervient quand et à quel moment. Par exemple, la place du centre PMS est très peu définie dans le décret. Mais il est important de savoir à quel moment ceux-ci interviennent pour avoir un accompagnement le plus efficient possible. Certaines coordinatrices ont elles-mêmes pris l'initiative de faire des groupes de travail avec les centres PMS pour voir comment mettre en place les aménagements le plus adéquatement possible.

Au SeGEC, nous avons décidé que nous allions poursuivre les comités de pilotage locaux pour maintenir cette synergie. C'est prévu et proposé dans la circulaire qui accompagne le décret. La collaboration, c'est le mot clé quand on gère une zone géographique. Par exemple, les conseillers pédagogiques ont des données très précises sur les besoins des écoles ordinaires de la zone. Ils ont participé aux plans

de pilotage des écoles et connaissent donc les écoles où il y a le plus d'élèves en difficulté, avec des aménagements raisonnables, celles qui ont mis la priorité et le focus sur la formation aux besoins spécifiques. Tout cela a été travaillé dans l'expérience pilote avec des représentants des différentes instances. Maintenant, il va falloir mettre cela en musique.

En parlant de transition, comment cette période de transition va-t-elle être gérée avec la mise en place des pôles et de moins en moins de projets d'intégration ?

Pour rappel, l'objectif de l'intégration en 2009, c'était de diminuer la population de l'enseignement spécialisé. En 2009, il y avait environ 400 projets d'intégration. En 2021, nous en avons plus de 11 000. Ce n'est pas une courbe, c'est une exponentielle ! L'objectif de base de l'intégration était de permettre à des élèves de l'enseignement spécialisé de retourner dans l'enseignement ordinaire. Cet objectif n'a pas été rencontré. L'intégration a fait doubler l'enseignement spécialisé. On peut se dire que ce n'est pas grave car ces élèves sont dans l'enseignement ordinaire. Sauf que le chiffre des élèves sur site (dans l'enseignement spécialisé) a aussi continué à augmenter. Malheureusement, la réforme n'a pas rencontré l'objectif qu'elle s'était fixé.

Lors d'une des premières réunions du cabinet ministériel avec les réseaux, ils ont partagé une carte de la Wallonie et il y avait des zones, par exemple Charleroi, où il y avait moins d'intégrations. Est-ce qu'il y a pour autant moins d'élèves en difficulté dans ces zones-là ? L'idée de la réforme n'est donc pas de supprimer des moyens mais de tout mettre dans un pot commun et de les répartir plus équitablement.

Ceci est très difficile à entendre pour des écoles qui se sont investies dans l'intégration et qui ont vraiment donné tout ce qu'elles avaient. Par exemple, il y a des écoles dans le namurois dans lesquelles il y a une cinquantaine d'emplois en moins avec la réforme. Ces écoles ont le sentiment d'être « punies » de s'être investies dans l'intégration et d'avoir privilégié l'inclusion. D'autant plus qu'au niveau local, ces expériences fonctionnaient bien.

Nous nous sommes rendus compte - et c'est tout à fait subjectif - que l'intégration a eu parfois l'effet paradoxal de déresponsabiliser l'enseignement ordinaire. Quand un enfant avait un diagnostic médical, beaucoup d'enseignants se disaient que ce n'était pas leur boulot. « C'est le job de la logo, de l'ergo de mettre en place des aménagements raisonnables ». La logopédie ou l'ergothérapie n'ont pourtant jamais été magique. Il y a des moyens de compensation à mettre en place au point de vue pédagogique et les enseignants ont un rôle de première ligne à jouer dans l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. Le fait que « 1 enfant = 4 heures » était un acquis et a engendré l'idée que ce n'était pas leur domaine de compétence. Nous avons vu des pratiques de différenciation s'appauvrir.

Dans ce sens-là, la réforme pôle devrait donc être bénéfique pour une plus grande implication des écoles ordinaires.

Nous avons réfléchi au pôle idéal. C'est un changement de paradigme : des moyens à l'élève qui deviennent des moyens à une zone, l'intégration en mission principale qui devient aménagements raisonnables en mission principale, le suivi d'élève qui devient un suivi d'adultes... Tout ceci a enrichi notre vision du pôle idéal. Il peut y également avoir des travers et des dérives dans ce modèle.

La première dérive, cela pourrait être un pôle qui soit uniquement composé de personnel paramédical. Dans ce cas-là, l'enfant est un patient. Un bilan est établi et une liste d'aménagements raisonnables suggérée à l'école. Voilà : l'équipe a fait son job. Reprenons l'élève avec dysgraphie dont je parlais. Le pôle va dire qu'il lui faut un clavier, que l'école doit le mettre en place. On est dans un pôle paramédical, l'enfant est un patient.

A l'autre extrême, un pôle qui serait composé uniquement d'enseignants. Ce pôle mettrait en place des dispositifs de gestion d'hétérogénéité du groupe, de différenciation, des aménagements universels. Là, le handicap ou le trouble de l'enfant est nié. L'enfant est un élève, mais il n'est pas pris en compte dans sa spécificité.

Le pôle idéal, c'est un pôle orthopédagogique avec des paramédicaux ET des enseignants. Quand nos coordinatrices sont appelées pour des aménagements raisonnables, ce n'est pas la dyspraxie ou l'hétérogénéité du groupe le problème. Le problème, c'est « comment je gère la dyspraxie dans mon groupe classe ? ». Comment je gère mon élève avec dyspraxie alors que j'en ai 24 autres, qui, parfois, ont aussi des difficultés, tout en continuant à avoir un cursus scolaire ordinaire ? Le pôle idéal, c'est vraiment une expertise orthopédagogique qui tient compte des besoins de l'élève, mais aussi des besoins de la zone géographique et des besoins de l'école.

Les équipes pédagogiques ne sont pas toutes égales par rapport à ce qui a déjà été mis en place. Certaines, accueillant des élèves en intégration depuis des années, ont acquis une certaine expertise. D'autre part, il y a eu d'autres effets pervers de l'intégration. Certaines écoles sont réputées pour accueillir avec bienveillance les élèves en difficulté. Les parents s'informent les uns les autres de la tolérance, de l'ouverture... Il y a dans ces écoles un énorme *appel d'air* des élèves en difficulté. A contrario, d'autres écoles ont fait le choix d'être plus « élitistes » et conseillaient aux familles d'aller ailleurs. La réforme devrait y mettre un terme. Une école inclusive est une école qui accepte tous les enfants, quels que soient le milieu social ou les difficultés rencontrées. Le pôle va devoir se réajuster par rapport aux écoles qui ont déjà une expertise et celles qui n'en ont pas. Apaiser les craintes, amener la notion d'équité plutôt que d'égalité.

Pour revenir à l'intégration, comment cela va se passer pour les nouveaux projets ?

L'intégration est toujours possible, pour peu que l'enfant soit passé par l'enseignement spécialisé. En 2009, l'intégration n'a que très peu impacté les élèves de l'enseignement spécialisé. J'ai donné cours plus de 10 ans dans le type 8 et l'objectif premier pour ces élèves, c'est la réinsertion dans l'enseignement ordinaire. Sur mes 10 ans, nous n'avons réintégré qu'un élève dans l'enseignement ordinaire, via l'intégration. Tous les autres élèves en intégration n'avaient jamais mis les pieds, si ce n'est pour l'inscription, dans notre école.

Il y a peut-être 5 % des élèves (et je suis généreuse) qui correspondait vraiment à ce que la réforme visait.

Ça aussi c'est difficile à entendre. D'une part, ça va complexifier le métier des enseignants sur site, dans l'enseignement spécialisé. Parce que fatalement, par exemple, les élèves présents dans le type 8 ne seront pas que dys, et je mets beaucoup de guillemets autour du « que ». D'autre part, dans l'ordinaire, ils vont devoir faire face seuls à des élèves pour lesquels ils avaient une aide experte en classe.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les enseignants du spécialisé n'ont pas une formation obligatoire aux troubles d'apprentissages ou au handicap. Pourtant, ils se forment en formation continue. Ils le font par devoir moral et pour accompagner leurs élèves correctement. J'ai beaucoup de mal à entendre des enseignants de l'ordinaire qui disent qu'ils ne sont pas formés pour « ça ». J'ai envie de leur demander ce qu'ils vont mettre en œuvre pour être formés. Au SeGEC, on a un pôle de formatrices aménagements raisonnables. Les enseignants peuvent donc se former gratuitement. Dans ce pôle de formatrices, on a des pointures : Perrine Bigot, Danielle Henuset, Sophie Godard, Véronique Keunen... Elles sont 12 et ce sont des formatrices excellentes qui ont fait leurs preuves, qui sont sur le terrain et qui sont en parfaite adéquation avec le milieu ordinaire qu'elles connaissent bien.

Pour mieux correspondre aux réalités des écoles, on a mis sur pied un projet transfert. Ces formatrices venaient deux ou trois jours observer dans les écoles ordinaires le contexte pour mieux adapter leurs formations à l'école dans laquelle elles venaient.

Franchement, le « on n'est pas formés à ça » est difficile à entendre, sachant tout ce que l'on propose au SeGEC dans nos catalogues. Aujourd'hui, nous l'entendons de moins en moins : il y a quand même plus de 3000 profs du fondamental qui sont formés aux troubles de l'apprentissage depuis 3 ans, via cette cellule. On voit donc une grande motivation des enseignants de l'ordinaire pour mieux répondre aux besoins et aux handicaps des élèves. Je sais qu'il y a aussi des initiatives de formations au secondaire, mais je ne peux pas être précise concernant les chiffres.

Il y a des craintes de parents concernant l'évolution de l'intégration. Est-ce que de nouveaux projets pourront toujours être mis en place ? Est-ce que cela sera suivi par un pôle ? Même pour les parents du spécialisé, cela reste un questionnement. Comment cela va se passer durant cette période de transition alors que les pôles ne vont pas tout de suite être opérationnels ?

Il est certain qu'ils ne seront pas immédiatement opérationnels. Il va y avoir des vases communicants. Ce sont les moyens de l'intégration qui vont être progressivement injectés dans les pôles.

La crainte, elle est légitime au niveau individuel. Tu as raison, au niveau individuel, un enfant n'aura pas droit à 4 heures de suivi. Ça, c'est fini.

La ministre aime à rappeler que l'accompagnement individualisé sera toujours possible. Nous avons fait le même calcul que toi. 10% de 12 300, cela fait 1230 élèves à accompagner. On ne peut faire que de la mutualisation. Nous nous sommes dit il faut se concentrer sur les besoins de l'enfant et la manière d'y répondre se dire que cela ne peut être possible qu'avec une équipe de « volants »,. Certains enfants compensent sans aide et d'autres auront besoin d'aide pour apprendre à compenser. En bonne intelligence, nos pôles vont, en première mission, faire une analyse des besoins de l'enfant. En fonction de cela, le pôle va donner l'aide dont l'enfant aura besoin. Parfois, l'enseignant de l'ordinaire aura des besoins, avant l'enfant, pour mieux adapter ses pratiques et parfois c'est l'enfant qui aura des besoins avant l'enseignant. Je l'ai exemplifié avec l'élève et son clavier mais il pourrait aussi s'agir d'un enfant dysphasique qui a besoin de phonologie très vite pour apprendre à lire et qui, dans ce cas, va avoir une aide individualisée du pôle. Ce sont les enfants qui en auront le plus de besoins qui recevront l'aide individualisée. Il est hors de question de dire que l'enfant a besoin de 4 heures. Certains enfants auront besoin d'une heure, d'autres auront besoin de 15 heures (du moins dans un premier temps). C'est un changement de paradigme.

Les parents ne pourront plus faire de demande à titre individuel. Les pôles vont travailler avec les écoles, d'abord et c'est eux qui établissent les besoins de l'enfant, avec évidemment l'accord des parents. Ils ne vont pas intervenir auprès de l'enfant si les parents ne sont pas d'accord.

Par rapport aux élèves actuellement en intégration, est-ce que ces intégrations peuvent perdurer ? Est-ce que cela reste possible s'il y a changement de cycle ou d'école vu que le changement de partenaire implique un nouveau projet d'intégration ?

Toutes les intégrations qui ont commencé peuvent perdurer. Mais il y a un système dégressif concernant les heures d'accompagnement. Cela va diminuer endéans les 5 ans.

Le but de l'intégration, c'était aussi de rendre l'enfant autonome dans ses apprentissages. Si un enfant, au bout de 5 ans, n'est pas autonome face aux moyens de compensation, c'est que quelque part, l'intégration a échoué. Le but, c'est d'outiller l'élève pour son parcours. Le but c'était parfois aussi d'outiller les enseignants et c'est ça que le pôle va faire, outiller les enseignants pour mieux accueillir

les élèves à besoins spécifiques, pour mieux leur permettre de compenser. Tout cela est bien sûr maillé avec le décret aménagements raisonnables qui existe déjà depuis 2017 et impose à l'ordinaire de mettre en place des choses. Les pôles vont mettre de l'huile dans les rouages.

Justement, les pôles auront-ils un rôle précis par rapport au décret aménagements raisonnables et à l'obligation de mise en place des aménagements raisonnables ?

A la demande des écoles, toujours. On ne va pas faire du démarchage, Nous n'irons « faire pression » sur une école.

Il ne faut pas oublier que pour les aménagements raisonnables, la responsabilité appartient à l'école ordinaire. Quand les parents établissent un recours pour des aménagements qui ne sont pas mis en place, ce n'est pas auprès du pôle ou de l'école spécialisée qu'ils vont le faire mais auprès de l'école ordinaire. Pourquoi ? C'est très simple : L'enseignant de l'école ordinaire est tous les jours avec l'élève et donc c'est à lui de mettre les aménagements raisonnables en place au quotidien. Le pôle ne pourra pas être tous les jours en classe pour vérifier, pour avoir un rôle de type contrôle. Le pôle a un rôle d'accompagnement.

Le pôle pourrait aider l'école ordinaire à mettre en place un protocole d'aménagements raisonnables ?

Oui. C'est pour ça qu'ils sont là, d'ailleurs. Et même aider l'école à déterminer les besoins des élèves, à déterminer ce qui est raisonnable ou non, comment mettre en place des aménagements raisonnables.

Je vais te donner un exemple qui est très gros, qui relève du bon sens. Si j'ai une élève en voiturette et que l'école n'a pas les moyens d'installer un ascenseur, l'école va simplement mettre la classe au rez-de-chaussée. Cela relève du bon sens et l'école ordinaire n'aura sans doute pas besoin d'un pôle pour cela. Parfois, il y a des éléments pour lesquels les membres du personnel de l'enseignement spécialisé auront plus d'outils car ils sont tout le temps dans cette démarche d'aménagement, le regard est aiguisé par rapport à certaines choses. Ils vont pouvoir aider les enseignants de l'ordinaire à développer ce regard, à réfléchir en termes d'adaptations. Prenons l'exemple d'un enfant qui a des problèmes pratiques ou visuo-spatiaux : Pour la géométrie, le pôle a des outils adaptés, Les membres du personnel ont une expertise par rapport à des logiciels informatiques gratuits qui peuvent aider l'enfant. Il y a des choses pour lesquelles ils ont de l'expérience et de l'expertise. Ils vont pouvoir ainsi outiller les écoles ordinaires.

Pour aller plus loin dans la réflexion, on est dans une école de plus en plus inclusive mais les réalités sont différentes partout, quel sera le pouvoir des pôles pour inciter les écoles ordinaires à aller dans le sens de l'inclusion ?

Aucun pouvoir. Les pôles vont travailler à la demande, avec des gens qui sont motivés. Il n'y aura aucun pouvoir d'injonction des pôles par rapport aux aménagements raisonnables à mettre en place. Heureusement car, dans le cas contraire, les écoles se méfieraient des pôles. Ce n'est pas comme si toutes les écoles se méfiaient de l'inspection, mais ils le verraient comme quelqu'un qui serait dans l'évaluation et non dans la collaboration et le travail. Il ne faut pas que le pôle ait un devoir d'injonction.

Comme il ne faut pas que ce soit l'acteur décisionnel de l'orientation dans l'enseignement spécialisé. Il faut que cela reste le parent avec l'aide du centre PMS. A contrario, les pôles pourraient être instrumentalisés pour l'orientation dans l'enseignement spécialisé et ce serait très négatif pour eux. Cela ne remplirait pas leurs missions.

On est vraiment dans les deux extrêmes. S'ils ont un pouvoir d'injonction, cela va avoir des effets sur le fait que les écoles les appellent ou non. A contrario, s'ils ont un pouvoir d'orientation, ils pourraient être instrumentalisés par une école ou des parents qui n'ont pas envie que l'enfant reste au sein de l'établissement.

Ils ne doivent pas avoir ce type de pouvoir. En revanche, ils ont un devoir de mise en œuvre, de moyens, d'aide. Il y aura un rapport d'activités à remplir. Quelles ont été les demandes ? Qu'est-ce qu'on a apporté comme aide à l'école ?

Cela doit être un vrai centre de ressources. En communauté germanophone, ils sont déjà dans ce système-là. C'est vraiment intéressant de voir que cela fonctionne. Comme on a pu le voir dans nos travaux sur la typologie, tous les systèmes d'enseignement qui fonctionnent sont des systèmes qui promeuvent une école inclusive, avec une aide qui est mutualisée.

L'école doit voir les choses de manière collective, et plus de manière individuelle.

C'est vrai que, pour l'école, ne plus avoir cette aide individuelle, c'est vraiment difficile. Tant pour les parents que pour les enseignants du spécialisé et les écoles ordinaires. Les parents avaient la sécurité de savoir que leur enfant allait bénéficier de 4 heures de suivi par une personne bienveillante, présente pour lui, pour aider l'ordinaire à mettre en place les aménagements raisonnables. C'était concret, ces 4 heures d'aide. Pendant 4 heures par semaine cette personne était là aux côtés de leur enfant, c'était la personne de contact. Pour les parents, ça doit être effrayant de se dire qu'on va donner les moyens à une zone et non plus à leur enfant. Mais c'est aussi effrayant pour les écoles ordinaires, et même pour les écoles spécialisées, de se dire que finalement, on n'aura plus quelqu'un 4 heures par semaine comme personne-ressource pour chaque enfant à besoins spécifiques. On n'aura plus cette sécurité-là. Pour les écoles ordinaires, c'est effrayant car la présence de l'enseignement spécialisé dans leurs murs toutes les semaines, parfois tous les jours, cela avait quelque chose de sécurisant. Il va falloir se dire qu'on change de paradigme.

C'est toujours difficile un changement de paradigme, on l'a bien vu en 2009 avec l'intégration.

C'était difficile. Au départ, personne ne voulait en entendre parler. Pour les enseignants de l'ordinaire, c'était ouvrir la porte de leur classe. C'est quand même un métier qui est fort solitaire. Ouvrir et accepter que quelqu'un soit dans ma classe et voit ce que je fais. C'est difficile au départ. Par la suite, les enseignants ont vu et apprécié la collaboration.

Le changement fait peur... Par rapport aux parents, est-ce qu'ils pourront interagir directement avec les pôles ?

Dans le conseil de participation, il y a un espace prévu où ils seront entendus. Mais il faut savoir que les parents interagissent avant tout avec le centre PMS. Le centre PMS est l'acteur qui centralise le lien école-famille. Dans les missions des coordinateurs de pôles, il y a aussi l'interface avec les parents. Mais il ne faut pas oublier que les pôles sont au service des écoles, et non des familles. C'est comme les conseillers pédagogiques, les parents n'interagissent pas avec eux. C'est le même paradigme, pour gagner la confiance des écoles. Imagine qu'un parent ne soit pas satisfait des aménagements raisonnables, il appelle le pôle pour aller « sermonner » l'école ordinaire. La collaboration ne pourra pas se faire dans de bonnes conditions si la motivation principale, ce sont des parents mécontents.

Dans mon travail je reçois des mails de parents. Ce que je leur réponds, c'est que je vais prendre contact avec les écoles, je vais faire offre de services mais je ne leur ferai pas un retour pour ne pas entamer la confiance que j'ai avec l'école. Et c'est ce que je fais. Je prends contact avec l'école, je

prends les renseignements, je leur propose mon aide. C'est ce que les coordonnateurs vont faire, mais ils n'imposeront pas leurs règles non plus. C'est l'école qui agit, en bonne intelligence.

Dans ce sens-là, la réforme ne va pas modifier la relation école-famille pour les parents d'élèves à besoins spécifiques. Le contact restera avec l'école ordinaire et avec le centre PMS.

Dans leurs missions, ils doivent être l'interface entre tous les acteurs de l'enseignement, ils doivent aider le conseil de classe à rencontrer ses missions. Certaines coordinatrices ont très à cœur de mettre les parents au centre. Par exemple, Hélène Dieu, une coordinatrice, a déjà fait des conférences avec une des animatrices de l'UFAPEC dans le Hainaut et cela c'est très puissant et fort. Dans le comité de pilotage local de Liège, il y avait des représentants parents, il y avait des asbl qui siégeaient dans ce comité de pilotage. Mais il ne peut pas y avoir de demande de service des parents aux pôles, ça non. C'est vraiment le centre PMS qui reste l'interface entre les parents, l'école et le pôle. D'ailleurs, ils y tiennent beaucoup car c'est au cœur de leurs missions.

Les parents seront au courant du pôle avec lequel l'école ordinaire de leur enfant a contractualisé ?

Bien sûr. En plus, il va y avoir un objectif de pôle dans le plan de pilotage. Les parents pourront être au courant, comme ils connaissent leur centre PMS. Mais le pôle ne sera pas leur interlocuteur principal.

Je pense qu'il va y avoir une place qui va grandir des parents via le conseil de participation. Mais je marche sur des œufs parce que rien n'est encore sorti, rien n'est encore établi. Et surtout, la place des centres PMS par rapport au pôle doit être mieux définie aussi.

Dans le décret, la place des centres PMS n'est pas bien définie...

Je ne trouve pas, non. C'est un manque du décret. Dans le décret aménagements raisonnables, le centre PMS est habilité à poser un diagnostic. Ce manque est donc paradoxal. Dans le décret aménagements raisonnables, le centre PMS est habilité à poser un diagnostic. Les acteurs de terrain ne savent donc pas encore les places des uns et des autres. Je suis désolée d'avoir autant de *flou*, mais ce sont des flous qui restent dans le décret aussi. J'imagine que des circulaires viendront étayer ceci ensuite.

J'ai d'autres questionnements par rapport à ce décret. Par exemple, les élèves avec déficience intellectuelle. Nous n'avons pas le droit de modifier le curricula de l'élève dans les aménagements raisonnables. Cela veut dire que pour un enfant en aménagements raisonnables, il faut viser le CEB avec lui. Avant, nous avions des intégrations dites « sociales », nous n'avions pas les mêmes attendus à la fin de la scolarité, mais l'objectif était vraiment que l'enfant soit dans l'école de son quartier, avec les enfants de son entourage, ses frères et sœurs, etc. Qu'est-ce qu'on fait de tous ces enfants-là ? Il y a aussi la question du suivi des élèves avec autisme. Quel accompagnement est possible pour ces enfants ?

On a l'impression, en lisant le décret sur les pôles, que les élèves avec déficience intellectuelle, autisme n'ont pas l'air réellement pris en compte même s'ils ne sont pas totalement oubliés. Leur spécificité n'a pas l'air d'être prise en compte dans ce qui va être mis en place.

J'ai l'impression que ce qui est préconisé, ce sont les fameuses classes à visée inclusive, une implantation du spécialisé dans l'enseignement ordinaire, qui ont d'ailleurs reçu des moyens complémentaires cette année pour acheter du matériel adapté.

Il y en a de plus en plus, elles fonctionnent super bien. Ce sont de très beaux projets. Cela couvre toute la Fédération Wallonie-Bruxelles et elles sont de plus en plus inclusives au fur et à mesure des années qui passent. Il y a une expérience dont j'aime bien parler, à Bastogne (la classe soleil du Mardasson),

dans laquelle la directrice m'expliquait que, la première année, les enfants de la classe inclusive allaient suivre quelques cours en enseignement ordinaire. Au début, c'était principalement la récréation, des cours de bricolage, d'art plastique, de sport. Et puis certains enfants suivaient les cours selon leurs compétences. Il y avait un enfant de cette classe inclusive qui allait suivre les cours de géométrie en deuxième primaire, une autre qui allait suivre les cours de lecture en première primaire, etc. Donc pour certaines compétences. La grande nouveauté, c'est que les élèves de l'ordinaire allaient suivre des cours dans la classe inclusive, certains cours ou une activité avec les enfants de la classe inclusive. Ils y allaient et voyaient ainsi qu'il y a des choses à apprendre dans cette classe là aussi. On est dans la quatrième année de fonctionnement de cette classe et on est dans un vrai maillage. Ce n'est plus uniquement dans un sens, c'est dans les deux. Les élèves ordinaires ont aussi des choses à apprendre du spécialisé, de ces enfants. Ils ont des choses à acquérir. C'est vraiment très beau comme expérience. Il faut reconnaître cependant qu'elle ne convient pas à tous. Si l'on évoque les enfants avec autisme par exemple, certains ont une hyper sensorialité telle qu'être dans la cour au moment des récréations avec les enfants de l'ordinaire, c'est de la maltraitance. Ce sont des enfants qui souffrent de l'hyperstimulation, du bruit, du manque de moments de calme, donc il faut vraiment réfléchir en fonction de chaque enfant et de ses besoins.

Ces élèves-là ne sont pas totalement oubliés car il y a les classes inclusives. D'un autre côté, les pôles vont avoir plus de moyens pour suivre les élèves ayant des handicaps sensori-moteurs. Qu'est-ce qui justifie cela ? Qu'est-ce qui explique que certains sont oubliés et que, pour d'autres, on va donner plus de moyens ?

Pour le handicap mental, je n'ai pas de réponse. Je partage ton avis, comme pour l'autisme, ce sont des enfants qui ont été oubliés. Alors qu'en Flandre, ils ont créé un type supplémentaire pour les enfants avec autisme.

Je suis soulagée de savoir que les élèves avec handicaps sensori-moteurs ont été pris en compte dans leur spécificité. Prenons l'exemple du braille : celui-ci nécessite une approche spécifique requérant une expertise. Nous ne pouvons pas demander à tous les enseignants de se former au braille, à la langue des signes, etc.

Effectivement, c'est justifié car il y a besoin de plus d'accompagnement et donc de plus de moyens pour les pôles.

On a pu envoyer des experts de chaque réseau établir les échelles de besoins. Au SeGEC, on a envoyé des experts qui étaient déjà coordinateurs d'intégration dans les types 4, 6 et 7. Ils savaient exactement les besoins de ces enfants dans l'enseignement ordinaire. Sachant que tous les élèves ne sont pas scolarisés dans l'enseignement ordinaire, même si, par exemple pour les aveugles, quand l'intelligence est préservée, il n'y a pratiquement plus d'enfants dans l'enseignement spécialisé, ils sont suivis dans l'ordinaire avec une aide du spécialisé. Il faudra toujours de l'aide parce que cela représente très peu d'enfants. Par exemple, pour les aveugles, il y a 80 enfants dans l'ordinaire, tous réseaux et tous niveaux confondus. Tous les profs ne peuvent pas se former au braille. Ces enfants-là vont avoir un accompagnement plus individualisé jusqu'à viser l'autonomie.

Et justement, comme il y a moins d'écoles de types 6 et 7, il n'y a pas d'expertise de ces types-là dans tous les pôles.

C'est pour cela que ces écoles ont le droit de conventionner avec tous les pôles. Ils ont le droit d'avoir des partenariats avec tous les pôles. Par exemple, je parlais du type 6, il n'y a qu'une école dans notre réseau, au fondamental. Cette école-là va aller aider, et elle l'a déjà fait, dans toutes les zones. Dans l'expérience pilote, on a eu une élève aveugle à Arlon. Ce sont les deux coordinatrices de pôle qui se

sont rencontrées pour voir quels aménagements raisonnables mettre en place pour cette enfant. Ils sont identifiés pour être personnes ressources dans notre réseau et aider tous les pôles qui en auront besoin.

On a, au SeGEC, une gestion dans l'expérience pilote de partage et de mutualisation. Tous les 15 jours, les coordinatrices avaient une réunion et partageaient leurs expériences et conseils. Par exemple, les « para volants », ont été initié par la coordinatrice du Brabant Wallon et cela a été mis en place par tous les autres pôles.

On a beaucoup travaillé cette année sur l'identification des besoins des enfants. Ça va être un élément-clé, le diagnostic orthopédagogique, pour les écoles.

Une dernière question, est-ce que tu es confiante par rapport à la mise en pratique des pôles et au timing ? On parle de la mise en place des pôles en 2021, mais on dit qu'ils ne seront effectifs qu'en 2022, comment va se passer la transition ?

Il s'agit du transfert des moyens, simplement. C'est vrai qu'ils seront effectifs en 2022 officiellement mais, dès septembre 2021, il y a un coordinateur pôle et une personne en charge des aménagements raisonnables dans chaque zone. Il y aura donc déjà des moyens mis en place cette année.

Est-ce que j'ai confiance en l'efficacité de ces pôles ? J'ai confiance envers les personnes avec lesquelles je travaille. J'ai vraiment une confiance absolue au regard de leur motivation.

Il y a le capital humain, le facteur humain sur lequel je n'ai pas de prise. Malheureusement, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Si une école ordinaire ne veut pas mettre en place d'aménagements raisonnables, eh bien ça va être difficile. Le pôle va faire 50% du trajet. Les écoles ordinaires doivent aussi faire 50% du trajet vers une école inclusive. Là-dessus, nous n'avons pas de prise.

Ce dont je suis certaine, c'est que le système actuel ne fonctionne pas pour l'inclusion. L'enseignement spécialisé actuellement est une filière de relégation qui s'amplifie chaque année. L'ancien système devait de toute façon être modifié. Ce n'était pas la solution. Il était essentiel d'avoir autre chose. Est-ce que cela va fonctionner ou non ? Cela fonctionnera grâce à l'engagement et à la motivation des acteurs impliqués. Toutes les personnes qui ont été identifiées pour être coordinateur de pôle le portent dans leurs valeurs. Ils ont l'envie d'aider. L'important c'est de croire à l'inclusion, croire à une société inclusive.

Une institutrice en type 2 (handicap mental modéré à sévère) m'a dit quelque chose qui m'a fortement marquée quand je suis devenue détachée pédagogique il y a 8 ans : « *Quand je suis arrivée ici il y a 20 ans, je me suis demandé où ils sont dans la vie tous ces enfants. Pourquoi je ne les vois pas au supermarché ? Pourquoi je ne les vois pas dans la rue ? Pourquoi ils ne sont pas là aussi quand je conduis mes enfants à l'école ?* » Cette personne-là est hyper engagée, elle donne sa vie professionnelle à ces enfants qui ont besoin d'elle, mais elle trouve que ce n'est pas normal qu'ils soient si seuls et qu'ils ne soient pas mélangés avec les autres enfants.

Où est-ce qu'ils sont dans la vie ? Je pense que les pôles s'inscrivent dans un cadre plus large. On sert une cause sociétale aussi qui va démarrer à l'école. Plus les enfants côtoieront des enfants qui ont un trouble ou un handicap, moins ils en auront peur, plus on les engagera, plus on les verra au supermarché, sur les trottoirs, dans la rue, dans les plaines de jeux et de vacances. J'étais dans une école de type 2, il y avait là un papa désespéré parce qu'il n'arrivait pas à trouver un stage pour son enfant.

Toutes les coordinatrices avec lesquelles j'ai travaillé portent ça *dans leurs tripes*. Elles ont toutes cette envie d'une société plus inclusive et plus tolérante. Comme elles, je suis parfaitement en accord avec les valeurs et les principes de la réforme.

Et ça passera malheureusement par quelque chose de *douloureux*. Ces 4 heures n'existent plus parce qu'on ne peut plus faire de traitement particulier, pointer du doigt les enfants qui ont un trouble ou un handicap. Il faut faire avec tous les enfants.

Est-ce que je suis confiante dans la réforme ? La question n'est pas là. Cette réforme doit avoir lieu. Nous avons tous un devoir moral d'équité. Nous ne pouvons plus vivre dans une société individualiste. Si nous voulons construire un autre monde, l'inclusion de tous les enfants qui ont un trouble ou un handicap est un premier pas. Comme je l'ai dit précédemment, je suis parfaitement en accord avec les valeurs et les principes de la réforme.

J'entends que, ce qui inquiète certains parents qui mettent leurs enfants dans des écoles élitistes, c'est que le niveau baisse. (c'est une fausse croyance, toutes les études menées sur le sujet montrent que l'inclusion est bénéfique pour le niveau de compétence scolaire). A contrario, j'entends que certains parents qui ont des enfants à besoins spécifiques craignent que leurs besoins ne soient pas pris en compte correctement dans l'enseignement ordinaire. Nous voulons une école pour tous, une vraie école pour tous les enfants !

Quand on a lancé l'intégration dans mon école, nous avons commencé avec une école de Waterloo qui a dû arrêter la collaboration avec nous parce que bon nombre de parents retiraient leurs enfants de l'école. Ils ne voulaient pas que leur enfant soit dans une école dans laquelle leurs enfants côtoieraient des enfants handicapés parce qu'ils avaient peur que le niveau baisse. De telles réactions sont individualistes. Quelle société voulons-nous ?

La différence est source de richesse, profitons-en ! Dans les pôles, les coordinatrices sont également formées au haut-potentiel. Il faut le voir comme une richesse, un bénéfice pour tous les enfants. Cela permet une école qui répond mieux aux besoins de chacun. L'inclusion permettra aux élèves de s'enrichir les uns les autres. J'y crois !

J'y crois aussi. On a juste des craintes par rapport à comment ça va se passer. Mais l'objectif, il est très louable.

Il y a des écoles qui font de l'intégration depuis des années. J'ai discuté avec une directrice dépitée de l'ordinaire. Je lui ai décrit le changement de paradigme en soulignant que c'est formidable qu'ils aient accueilli des enfants en difficulté depuis autant de temps. Elle m'a dit « Finalement, ce que tu veux me dire, c'est qu'il faut un coup de pied aux fesses à ceux qui ne font rien pour l'inclusion ? ». En fait oui, cette réforme va permettre à tous de se mobiliser

Est-ce que j'ai confiance ? La question n'est pas là. Il faut arriver à cette société-là. Il faut qu'on y arrive pour construire une vraie inclusion. On n'arrête pas de nous parler du monde de demain, et ben allons-y !

Propos recueillis par Alice Pierard